

LE PRESIDENT D'UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L.719-1 et L.719-2 et D. 719-1 et suivants ;

VU le Décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts ;

VU le Règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

VU l'élection de Monsieur Jeanick BRISSWALTER, en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2020,

VU l'arrêté N° 130-2021 du Président d'Université Côte d'AZUR en date du 14 décembre 2021 portant organisation des élections des représentants des étudiants au sein du Conseil d'administration et du Conseil académique;

VU les arrêtés N° 132-2021, 134-2021, 136-2021 et 138-2021 du Président d'Université Côte d'Azur en date du 14 décembre 2021 portant organisation des élections pour le renouvellement des conseils de l'UFR Médecine, l'UFR Odontologie, l'IUT et l'Ecole polytechnique de Nice,

Présidence et Services Centraux

Direction des Affaires Juridiques, Institutionnelles et de la Modernisation

Service Vie Institutionnelle

Affaire suivie par :
Benjamin SEROR
04 89 15 10 90

ARRETE n° 16/2022

Marie-Sophie BERGER
04 89 15 10 97

direction-juridique@univ-
cotedazur.fr

ARTICLE 1^{er} :

Dans le cadre des élections des représentants des personnels et des étudiants au sein des instances sus-visées, qui auront lieu par voie électronique du 27 au 28 janvier 2022, le bureau de vote électronique centralisateur est composé comme suit :

Président du bureau du vote : M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur
Secrétaire du bureau de vote : Mme Florence PISANO, Directrice générale des services adjointe
Délégué des listes :

Représentante des Collèges des Enseignants : Mme Laurence LUPI, liste « Synergie 1 »

Représentant du collège des personnels IATSS : M. Ali BEIKBAGHBAN liste « Polytech IATSS »

Représentant des Collèges des étudiant.e.s : M. Emmanuel DREVON, liste « Bouge ton campus avec la FACE 06 »

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeur.rice.s par voie d'affichage dans les locaux de l'établissement ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'Etablissement .

Fait à Nice, le 20 janvier 2022



Le Président d'Université Côte d'Azur
Jeanick BRISSWALTER

Université Côte d'Azur
Le Président
Jeanick BRISSWALTER

COPIES :

- M. le Recteur, Chancelier des Universités
- M. le Président de la CCOE
- M. le Directeur des Affaires Juridiques, Institutionnelles et de la Modernisation